

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

*Le Maire,*

*Par courrier en date du 18 mars 2009, Madame Catherine LAMBERT, Conseillère municipale, a remis sa démission à Madame le Maire ne souhaitant plus siéger au sein de l'Assemblée.*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a informé immédiatement le représentant de l'Etat de cette démission.*

*Le Conseil municipal prend acte de la vacance d'un poste de conseiller municipal.*

*Le Maire rappelle alors le Code général des collectivités territoriales qui permet de compléter le Conseil municipal et l'article L 270 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux.*

*Le Maire déclare installer Madame Alexia RIGOLET suivant l'ordre du tableau.*